

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de Poitou-Charentes

Périgny, le 26 avril 2010

Unité territoriale de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres  
Subdivision Environnement 17

**INSTALLATIONS CLASSEES**  
POUR LA PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

Courriel : sub17.drيره-poitou-charentes@industrie.gouv.fr

Carrière : changement d'exploitant  
SARL SABLIERE de la GRIPPERIE

### Rapport de l'inspection des installations classées

Par transmission du 11 mars 2010 Monsieur le Préfet du département de Charente Maritime nous a transmis la demande d'autorisation de changement d'exploitant déposée par la Société Sablière de la Gripperie, représentée par M. Bertrand ARCADIAS, dont le siège social est situé au lieu dit "Les Padres" 17320 MARENNES pour la carrière située sur le territoire de la Gripperie Saint Symphorien, au lieu dit "La Grande Pièce". détenue actuellement par la Société SCL qui a son siège à THENAC.

L'autorisation actuelle a été accordée par jugement du tribunal administratif de POITIERS du 7 décembre 2006, l'arrêté préfectoral fixant les prescriptions techniques prescrit par ce jugement est daté du 25 juin 2009.

Cette demande déposée pour la première fois le 16 juillet 2009 a été jugée irrecevable en raison de son incomplétude le 8 décembre 2009, elle a été complétée en dernier lieu le 19 février 2010 par son pétitionnaire, elle comporte les documents et justificatifs prévus par l'article R. 516-1 du Code de l'Environnement.

La nouvelle Société est une filiale de Transminéral SA et l'EURL MUTP, elle a justifié de la maîtrise foncière et des capacités techniques et financières pour exploiter la carrière, et produit l'acte de cautionnement solidaire justifiant de la constitution des garanties financières.

#### Avis de l'inspection des installations classées :

Sous réserve du respect des conditions d'exploitation prévues dans la demande initiale et des prescriptions techniques de l'arrêté préfectoral du 25 juin 2009, je propose que l'autorisation d'exploiter cette carrière soit transférée à la SARL Sablière de la Gripperie.

P.J. : projet arrêté préfectoral